

**Compte-rendu sommaire de la séance publique du conseil communal
en date du mardi, 1^{er} décembre 2020**

Présents: M. Mathay, bourgmestre ; MM. Gilson et Keilen, échevins ;
Mme Antinori et Schmitz, MM. Maes, Siebenaller et Treff, conseillers ;
M. Mergen, secrétaire communal.
Excusé-e-s : M. Flora

(sauf indication contraire, les décisions ont été prises à l'unanimité des voix)

M. J-P Mathay, bourgmestre, souhaite la bienvenue aux membres du conseil communal ainsi qu'aux citoyens présents. La séance publique est ouverte à 8.30 heures.
Tenant compte du contexte de crise sanitaire du Covid-19, la séance s'est déroulée dans la salle communale à Nocher, Centre polyvalent sis à L-9674 Nocher, 1, Um Knupp (décision confirmée par le conseil communal séance tenante)

1) Désignation du Centre polyvalent à Nocher, 1, Um Knupp comme lieu de séance du conseil communal

Face à l'évolution de la pandémie du Covid-19, le Conseil communal désigne le Centre polyvalent à Nocher comme lieu de séance du conseil communal, conformément à l'article 22 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

2) Nomination d'un-e délégué-e politique à l'égalité femmes-hommes

Le conseil communal a désigné Monsieur Jean-Paul Mathay, bourgmestre, comme délégué politique à l'égalité femmes-hommes avec six voix pour, une voix contre et une abstention (vote secret).

3) Vote sur le règlement communal instituant un régime d'aides financières aux personnes physiques concernant la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des énergies renouvelables dans le domaine du logement

Le conseil communal a adopté le règlement communal en question.

4) Office social régional de Wiltz : approbation du budget rectifié 2020 et du budget 2021

Le conseil communal a approuvé le budget rectifié 2020 et le budget 2021 de l'Office social régional de Wiltz.

5) Épargne scolaire 2021 et 2022

Le conseil communal a marqué son accord avec la participation à l'action épargne scolaire organisé par la BCEE pour les années 2021 et 2022 et a décidé le versement d'un don par écolier au montant de 25€ au profit des élèves du cycle 2.1 de l'enseignement fondamental de la commune de Goesdorf. Le même don est versé au profit des élèves ayant ouvert un compte épargne auprès d'un institut financier autre que la banque susmentionnée (années 2021 et 2022).

6) Votes relatifs aux projets extraordinaires suivants :

- **Travaux d'aménagement d'emplacements de stationnement supplémentaires auprès du centre culturel à Goesdorf**

- Travaux et fournitures concernant l'installation de silos pour sel de déneigement auprès de l'atelier technique communal à Goesdorf
- Maison dénommée « Nickts » à Dahl : étude(s) préalable(s) à la démolition + travaux de démolition (projet révisé)

Le conseil communal a approuvé les projets ci-après :

- Travaux d'aménagement d'emplacements de stationnement supplémentaires auprès du centre culturel à Goesdorf, avec un devis estimatif d'un montant de 22.000€ (sept voix pour, une abstention (Siebenaller))
- Travaux et fournitures concernant l'installation de silos pour sel de déneigement auprès de l'atelier technique communal à Goesdorf avec un devis estimatif d'un montant de 95.000€ (à l'unanimité des voix)
- A approuvé le projet révisé pour la démolition de l'immeuble Nickts à Dahl avec un devis estimatif adapté d'un montant de 75.000€ avec six voix pour, deux voix contre (Schmitz, Siebenaller)

7) Approbation de la convention conclue avec l'Association Alzheimer Luxembourg (ALA) concernant l'acquisition par la commune de Goesdorf de droits d'admission prioritaire pour la Maison de Séjour et de Soins dénommée « »Beim Goldknapp », spécialisées dans la prise en charge de personnes atteintes de démence

Le conseil communal a approuvé la convention conclue avec l'association Alzheimer Luxembourg (ALA).

8) Résiliation d'un commun accord du contrat de bail conclu le 8 août 2017 avec le bureau d'architecture HOFFMANN de Dahl

Le conseil communal a approuvé la résiliation d'un commun accord du contrat de bail conclu le 08.08.2017 avec le bureau d'architecture Francis Hoffmann (presbytère à Dahl) (date d'effet : 28.02.2021)

9) Approbation d'un contrat de fermage conclu avec Monsieur TURK concernant la location d'une parcelle sise à Enscherange

Le conseil communal a approuvé le contrat de fermage conclu le 14 octobre 2020 avec Monsieur Turk Christophe portant sur la location des parcelles 174/0 et 173/0 sises à Enscherange et appartenant à la commune de Goesdorf.

10) Décision(s) du conseil communal en matière de droit de préemption

Le conseil communal a décidé de ne pas exercer le droit de préemption de la commune dans le cadre de la vente d'un terrain sis à Buederscheid, n° cadastral 37/3183, au lieu-dit « Duerfstrooss ».

11) Modifications budgétaires 2020 liés aux mesures de lutte contre la pandémie du Covid-19 – rectificatif(s)

Le conseil communal a modifié le budget ordinaire de l'exercice 2020 - mesures Covid-19 (bus supplémentaires et matériel bureautique).

12) Fixation de subsides et de cotisations diverses pour l'année 2021 : (D.T. Nocher, Syndicat d'Initiative, LASEP, Chorale Ste Cécile Buederscheid + Chorale Gemeng Géisdref, autres associations)

Pour l'année 2021, les subsides suivants ont été approuvés :

LASEP	1.500€
D.T. Nocher	1.000€
Syndicat d'Initiative	1.000€
Chorale Ste Cécile Buederscheid	250€
Chorale Gemeng Géisdref	3.000€
Coin de Terre et du Foyer	400.- €
Organisation St. Nicolas	1.000.- €
Entente des sociétés de la commune de Goesdorf	500.- €
Amiperas - commune de Goesdorf	400.- €
Luxembourg American Cultural Society	250.- €
Association des aveugles	100.- €
Handicapés physiques du Nord	100.- €
Ligue HMC Ettelbruck/Diekirch/Vianden	200.- €
Sécurité routière	100.- €
Tierschutz Norden	100.- €
Caritas	100.- €
Ligue contre la Tuberculose	100.- €
Association APEMH	100.- €
Association luxembourgeoise de lutte contre la mucoviscidose	300.- €

13) Titres de recettes

Plusieurs titres de recettes ont trouvé l'accord du conseil communal et sont signés séance tenante.

14) Divers

Néant

Remarques générales :

Le présent compte-rendu indique essentiellement les décisions formelles prises par le conseil communal en la séance respective et permet d'avoir quelques aperçus sur les discussions menées sur un sujet déterminé de l'ordre du jour.

Les indications susvisées sont données sans engagement et sous toutes réserves.

En cas d'incohérence, d'erreur ou de divergence, seules les délibérations dûment signées par la majorité du conseil communal font foi.

Le Collège des bourgmestre et échevins :

Jean-Paul MATHAY, bourgmestre
Claude GILSON et Marc KEILEN, échevins